Déclaration liminaire du SNALC 66

CTSD 1ER DEGRÉ du vendredi 2 septembre

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Comme nous l'avions déclaré lors du dernier CTSD, nous venons juste apporter un épilogue en ce jour de CTSD de rentrée.

Nous sommes de nouveau réunis pour traiter de la carte scolaire ; rien ne change, ce n'est que le prolongement d'une situation qui ne fait que perdurer.

Au moment de la rédaction de cette déclaration liminaire, c'est à dire la veille de ce CTSD, nous n'avons toujours pas les propositions de carte scolaire de l'administration. Nous avons donc dû consulter « Mme IRMA » mais nous sommes tombés sur son répondeur. Inutile de laisser un message, nous pensons qu'elle a prolongé ses vacances. Autre moyen de fortune proposé, les cartes du Tarot mais nous devons l'avouer, la maîtrise de la voyance reste extrêmement limitée.

Nous avons fort heureusement été sollicités par des écoles, qui doivent figurer dans ce projet de carte scolaire, ce qui nous permet un peu d'avoir les pieds dans la dure réalité.

Toutefois, Monsieur le directeur académique, nous réitérons notre demande de changer les procédures. Dans des départements, un CTSD « carte scolaire 1er

degré » est réalisé en fin d'année. Tout le monde comprendra qu'il est fort agréable de connaître les prévisions, même approximatives, deux mois à l'avance.

Nous ne pouvons pas croire que vos services ne peuvent pas réaliser une projection à la sortie de l'année scolaire précédente.

Par ailleurs, les services d'inscription des municipalités sont au fait quant aux effectifs inscrits dans leurs écoles. En effet, ne l'oublions pas ! Ce sont bien les mairies qui inscrivent et orientent les élèves en fonction des places, l'école ne faisant que valider et accueillir.

C'est pourquoi nous avons le devoir de traiter ce sujet si sensible avec la plus grande humanité ; là où on va ouvrir, on va se réjouir ; là où on va fermer, on va démobiliser les équipes.

Malgré nos recommandations du CTSD de février 2022, rien n'a bougé, rien n'a évolué. Il en est malheureusement ainsi pour de nombreuses choses.

Alors, apprenez que le SNALC garde le cap et ne cessera de vous rappeler qu'il est temps de changer le système. Nous sommes et nous serons une force de propositions plus importante à l'avenir. Vous ne pourrez plus faire sans écouter le SNALC, vous ne pourrez plus décider sans consulter le SNALC.

La morosité ambiante dans les écoles de notre département va se faire sentir davantage dans les semaines et mois à venir. Cette rentrée, marquée par une situation sociale et financière très difficiles, va laisser des traces.

L'opinion publique, qui nous était défavorable il y a quelques années, commence à évoluer. Les français sont très attachés à leur école et nous croyons sincèrement que les choses doivent bouger pour les professeurs, tant au niveau salarial qu'au niveau de leur image.

Cette politique « diviser pour mieux régner », instaurée par bon nombre de chefs, ne peut pas perdurer. Il faut que tout le corps éducatif travaille ensemble pour le bien de tous, professeurs et élèves. Nous exerçons un métier fondamentalement basé sur l'humain et sans lequel la Nation ne peut pas se construire de manière entreprenante et sereine.

Ce n'est pas Mme IRMA qui nous a prédit ce futur, c'est tout simplement le ressentiment des militants du SNALC et des adhérents, de plus en plus nombreux, qui nous laissent croire que le cap va être atteint et que le changement du sytème est pour bientôt.

Depuis 40 ans, l'école publique se dégrade et si quelqu'un parmi nous ose dire le contraire, cela veut dire qu'il a participé à cette destruction.

Les résultats aux évaluations internationales sont catastrophiques. Nous ne pouvons nous empêcher de citer ce que cette élève ukrainienne, après quelques jours dans sa nouvelle école, a dit dans son interview parue dans un journal local le 25 mars dernier : « ici, on apprend beaucoup en jouant, c'est plus facile qu'en Ukraine ».

Pour finir, en 2022, le professorat des écoles n'est plus le plus beau métier du monde : **les difficultés de recrutement** touchent plus que jamais le premier degré.

Comme notre niveau d'études serait « excessif » (le CRPE a pourtant été repoussé d'une année par ce même gouvernement), notre ministre remet en doute le niveau d'exigences et de compétences professionnelles que l'enseignement à nos jeunes élèves requiert et participe ainsi lui-même à **la dépréciation de notre profession**.

La rémunération des PE ne correspond pas à celle d'un cadre A et ils restent d'ailleurs classés en catégorie intermédiaire. Perte du pouvoir d'achat, déconsidération sociétale, conditions de travail dégradées, manque de soutien de la hiérarchie, augmentation du nombre d'élèves en inclusion avec des cas de plus en plus difficiles à gérer, coéducation envahissante... Et on se demande pourquoi le métier n'est plus attractif ?

En ce qui concerne **les évaluations d'école**, le SNALC y est totalement opposé. Les 108h sont déjà plus que dépassées. Les professeurs des écoles ont bien mieux à faire que s'autoévaluer et subir ensuite une enquête de satisfaction client pour parents, élèves et municipalité, dont les résultats remettront une fois de plus en doute notre professionnalité.

Les missions dévolues à l'école sont tellement conséquentes et éparpillées que **la direction d'école** en subit les conséquences. Mis à part un allégement du régime des décharges encore insuffisant, les directeurs n'ont vu aucune amélioration réelle de leurs conditions d'exercice. Leurs responsabilités sont grandissantes et leurs besoins réels restent en attente.

Les propos rassurants de notre nouveau ministre peuvent peut-être rassurer les parents d'élèves sur l'accueil de leurs enfants mais ils ne rassurent en rien les professionnels de l'éducation. Pour le SNALC, les professeurs du premier degré attendent le rattrapage salarial qui leur est dû et des conditions d'enseignement acceptables, sans pacte, ni missions supplémentaires, ni concertations ou grands débats stériles.

Redonner de l'attractivité commencera par là.

LE SNALC 66